

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 576 Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 6^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations, Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^e arrondissement, Le 6^e Ateliers d'Artistes, Association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 6^e arrondissement, à l'association Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^{ème} arrondissement, 78, rue Bonaparte 75006 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Assos 54722, 2021_08731

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 6e arrondissement, à l'association Le 6^e Ateliers d'Artistes, 2, rue Guynemer 75006 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Assos 6245, 2021_08735

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 6e arrondissement, à l'association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain , 6, place Saint-Germain 75006 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Assos 19280, 2021_6412

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO